Informations de base

1996/0072(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Prix agricoles 1996/1997 : prix de base et d'achat des fruits et légumes **Subject** 3.10.06.01 Fruits, agrumes 3.10.06.02 Légumes	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	SANTINI Giacomo (UPE)	31/10/1995

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	GIANSILY Jean-Antoine (UPE)	19/03/1996
RELA Relations économiques extérieures		
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	1940	1996-06-26

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
14/02/1996	Publication de la proposition législative	COM(1996)0044	Résumé
15/04/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/04/1996	Vote en commission		
23/04/1996	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0117/1996	

22/05/1996	Débat en plénière		
10/06/1996	Vote en commission		
26/06/1996	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		Résumé
26/06/1996	Fin de la procédure au Parlement		
29/06/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1996/0072(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 000
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0117/1996 JO C 152 27.05.1996, p. 0003	23/04/1996	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0268/1996 JO C 166 10.06.1996, p. 0131-0167	23/05/1996	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1996)0044	14/02/1996	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 1996/1190
JO L 156 29.06.1996, p. 0005 Résumé

Prix agricoles 1996/1997 : prix de base et d'achat des fruits et légumes

1996/0072(CNS) - 26/06/1996 - Acte final

Prix agricoles 1996/97 - Fruits et légumes. Le Conseil a adopté le règlement 96/1190/CE fixant, pour la campagne 1996/1997, les prix de base et d'achat applicables dans le secteur des fruits et légumes. Dans l'attente de l'adoption de la réforme des organisations communes des marchés pour les secteurs des fruits et légumes frais d'une part, et des produits transformés à base de fruits et légumes d'autre part, ce règlement prévoit le maintien aux niveaux actuels des prix de base et des prix d'achat des fruits et légumes, pour la campagne 1996/97.

Prix agricoles 1996/1997 : prix de base et d'achat des fruits et légumes

1996/0072(CNS) - 23/05/1996 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Giacomo SANTINI (UPE, I), le Parlement européen a approuvé la proposition de la Commission sans y apporter de modifications.

Prix agricoles 1996/1997 : prix de base et d'achat des fruits et légumes

1996/0072(CNS) - 26/06/1996

Dans l'attente d'un accord d'ensemble sur le paquet prix et pour éviter le vide juridique qui risque de se créer pour les produits dont les campagnes débutent le 1er juillet 1996, le Conseil a adopté le 26 juin 1996 le règlement.

Prix agricoles 1996/1997 : prix de base et d'achat des fruits et légumes

1996/0072(CNS) - 14/02/1996 - Document de base législatif

Prix agricoles 1996/97 - Fruits et légumes. Dans l'attente d'une décision du Conseil sur la réforme des organisations communes des marchés pour les secteurs des fruits et légumes frais d'une part, et des produits transformés à base de fruits et légumes d'autre part, la Commission propose de maintenir aux niveaux actuels les prix de base et les prix d'achat des fruits et légumes, pour la campagne 1996/97. Elle tirera les conséquences d'éventuels dépassements des seuils d'intervention lorsque seront connus les retraits définitifs de la campagne de commercialisation 1995/96.